

No. du film : 21353

Version : 11

1999-05-28
Entente/Contrat :

THE ROAD WARRIOR

GENRE : Aventures

RÉSUMÉ :

Quelque temps après qu'une guerre nucléaire ait anéanti à peu près toute la population terrienne, seuls ont survécu ceux et celles qui s'adonnent au pillage et au meurtre. Deux survivants solitaires, s'étant rencontrés au milieu du désert, se lieront, par la force des choses, d'amitié. Le premier, un aviateur, conduira le second, Max, chez une communauté de pacifistes, propriétaire d'un puits de pétrole. Ce puits fait l'envie d'un groupe de motards qui ne reculera devant rien pour obtenir butin et munitions. Max viendra à la défense du premier clan en échange du précieux carburant.

MOTIFS :

Ce film classé « 18 ans » le 25 mai 1982, pour des raisons de violence induite et de dégradation humaine, a perdu de sa pugnacité, de son mordant, au fil des années. Côté images, il y a, en effet, une accumulation de gestes violents mais ceux-ci sont montrés en plans de demi-ensembles, sans complaisance et sans insistance de la caméra. Côté son, curieusement, les effets de violence sembleraient plutôt simplistes s'ils n'étaient accentués par le tintamarre et les bruits de ferraille occasionnés par les motos et par les cris de ralliement des belligérants. Pour ce qui est de la dégradation, le jury comprend que des temps apocalyptiques génèrent le meilleur et le pire chez l'Homme ; le pire ici étant de voir des cadavres humains servir de porte-drapeaux. Cette vision trahit un réalisme brutal soit mais elle témoigne aussi d'un contexte catastrophique et d'anticipation. De plus, là encore, la caméra sait se faire discrète. En dernier lieu, notons que les actes de brutalité sont, plus souvent qu'autrement, le fait des « méchants » motards et que Max et les pacifistes savent protéger le gamin, Feral Kid, qui se trouve, à quelques reprises, dans le feu de l'action. Compte tenu de tous ces éléments, ce jury estime qu'un début de maturité s'avère nécessaire mais suffisant pour voir cette production.

CLASSEMENT : 13 ans et plus

INDICATION(S) : Violence

9 juin 1999



Janick Belleau
Présidente du jury d'examen